

AVIS DE VIGILANCE AUX PROPRIÉTAIRES

À diffuser à tous les apiculteurs et intervenants du secteur

VIGILANCE : LE PETIT COLÉOPTÈRE DES RUCHES DÉTECTÉ DANS DE NOUVELLES RÉGIONS

Le 18 septembre 2026

Le MAPAQ confirme la confirmation récente de la présence du **petit coléoptère des ruches (PCR)** dans quelques régions du Québec incluant de nouveaux secteurs :

- Quelques spécimens adultes ont été détectés dans un rucher d'un apiculteur amateur dans la MRC **Haut-Saint-Laurent** en Montérégie.
- Des spécimens adultes ont été détectés dans un rucher d'un apiculteur semi-commercial dans la MRC de **Lotbinière** en **Chaudière-Appalaches**.
- Un spécimen adulte a été détecté dans une ruche d'un apiculteur semi-commercial dans la MRC **Les Jardins-de-Napierville** en Montérégie.
- Quelques spécimens adultes ont été détectés dans un rucher d'un apiculteur amateur dans la MRC **D'Autrey** dans **Lanaudière**.

Certains éléments restent encore à confirmer, mais les premières données d'enquête suggèrent que ces nouvelles détections sont **reliées à des mouvements de ruchers pour la pollinisation commerciale**.

Des ruchers positifs au PCR sont déjà connus et actifs en **Montérégie** et dans le **Centre-du-Québec**. Comme les déplacements de colonies demeurent permis entre les régions touchées et les autres régions du Québec, un risque de propagation vers de nouveaux secteurs demeure présent.

Concernant le cas dans la **ville de Québec** (région **Capitale-Nationale**) ayant fait l'objet d'un précédent avis de vigilance, nous tenons à vous informer que l'origine de cette infestation demeure toujours inconnue. Les informations recueillies lors de l'enquête indiquent que la contamination ne serait pas liée à l'introduction d'abeilles ou de matériel contaminé. La vigilance des apiculteurs est toujours de mise dans ce secteur.

Recommandation aux apiculteurs

Les apiculteurs effectuant de la **pollinisation commerciale**, au Québec ou hors province, sont fortement encouragés à installer des **pièges à petit coléoptère des ruches** (par exemple : *Beetle Bee Gone*® ou *Beetle Blaster*®) dans toutes leurs colonies pour le reste de la saison.

Le PCR étant particulièrement actif cette saison, tous les apiculteurs sont invités à demeurer vigilants et à inspecter régulièrement leurs ruches afin de détecter rapidement sa présence.

Déclaration obligatoire

L'infestation par le petit coléoptère des ruches est une **maladie à déclaration obligatoire au Québec**.

Toute suspicion de présence du PCR dans un rucher québécois doit obligatoirement être déclarée au MAPAQ, même si l'insecte n'a pas pu être capturé. Conservez les insectes capturés dans l'alcool, même s'ils ne sont pas entiers.

Pour signaler un cas suspect :

☎ **1 844 ANIMAUX**

✉ abeille@mapaq.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus

Des informations détaillées sur le PCR et les mesures de biosécurité recommandées sont disponibles sur le [site Web du MAPAQ](#).

APICOLE	D ^{re} Julie Ferland	julie.ferland2@mapaq.gouv.qc.ca
AQUACOLE	D ^{re} Gabrielle Claing	gabrielle.claing@mapaq.gouv.qc.ca
AVIAIRE	D ^r Antony Bastien	antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca
BOVIN	D ^{re} Marie-Eve Brochu-Morin	marie-eve.morin@mapaq.gouv.qc.ca
PETITS RUMINANTS	D ^{re} Roxann Hart	roxann.hart@mapaq.gouv.qc.ca
PORCIN	D ^{re} Géraldine-G. Gouin	geraldine.gouin@mapaq.gouv.qc.ca

RAIZO
**RÉSEAU D'ALERTE
ET D'INFORMATION
ZOOSANITAIRE**

En tout temps, communiquez avec le 1-844-ANIMAUX pour être dirigé vers la bonne personne ou pour signaler une urgence.

Consultez les pages web de chacun des réseaux pour connaître les coordonnées complètes des responsables à www.mapaq.gouv.qc.ca/RAIZO

